



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 (Salaires 2018)

Un Partenariat pour contribuer à la formation par Alternance et par apprentissage

- La Maison Familiale Rurale est un établissement de formation dans les métiers des « Services à la Personne et au Territoire », reconnu par l'Etat et sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture.
- Formations par alternance de la 4^{ème} au BTS en stage ou en apprentissage.
- 210 élèves et adultes.
- 86 % de réussite aux examens sur les 5 dernières années.
- Un réseau national de 430 Associations qui forment 70 000 jeunes et adultes et plus de 1 000 Associations dans cinq continents.

Réussir Autrement :

- Eduquer à la responsabilité
- Inciter à la curiosité
- Développer l'autonomie
- Donner l'envie d'apprendre



5 Rue de la Cure – BP 3 – 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE

Tél : 04 75 71 88 00 / Fax : 04 75 71 87 73

Site : www.mfr-chateauneuf.asso.fr

- **Des Jeunes en Alternance** : Plus de 50% du temps de formation est passé en stages dans différentes entreprises. Les secteurs sont définis en fonction des centres d'intérêt et du projet professionnel du jeune.
- **Une Formation de Qualité** : La MFR pratique la pédagogie de l'alternance qui utilise le vécu du jeune en stage. Les expériences sur le terrain et à la MFR font acquérir de nouvelles connaissances et compétences en lien avec le monde professionnel. Le suivi mis en place et les relations entre les maîtres de stage, les moniteurs et les parents permettent de personnaliser cet apprentissage qui se concrétise au niveau des résultats aux examens.
- **Des Partenaires de la Formation** :
 - * **Les Familles** : s'impliquent dans la formation et l'orientation des jeunes. Elles participent à différentes Commissions et au Conseil d'Administration qui décide des orientations de l'établissement.
 - * **Les Maîtres de stages** : 500 entreprises reçoivent tout au long de l'année les jeunes en alternance afin de leur faire découvrir et acquérir une expérience professionnelle dans le secteur qu'ils ont choisi.

* **Les Employeurs** : 41 contrats d'apprentissage signés par des jeunes et adultes pour se former aux métiers de la Petite Enfance et du Social par le biais de nos formations CAP Petite Enfance et BTS Economie Sociale et Familiale.

* **L'ADMR** : la MFR travaille en étroite collaboration avec l'ADMR, Association du service à la personne, pour former des Aides à Domicile.

Un Suivi Personnalisé : La MFR est une école à taille humaine avec un suivi personnalisé des jeunes et la transmission des valeurs éducatives aussi bien pendant le temps pédagogique que le temps de vie résidentielle. Chaque élève de la MFR bénéficie d'un tuteur qui assure, ce suivi, entre autre, par des visites de stage.

Des Jeunes qui s'impliquent : Nos jeunes aiment s'impliquer à travers différentes actions sur le territoire : * Participation aux vœux du Maire, * Exposition de photos « portraits de l'Inde » et des activités Arts Plastiques au « Chemin des Peintres », * Interventions et actions professionnelles dans les crèches, les MJC, les EHPAD et toutes structures d'accueil. * Mise en œuvre d'actions de financement d'un séjour solidaire en Inde.

Une Vie Résidentielle :

* **L'internat** : la majorité des élèves de la MFR est interne et cette proportion augmente régulièrement. La vie résidentielle est au cœur de nos préoccupations afin d'offrir aux jeunes un encadrement éducatif de qualité. En soirée, un formateur et deux animateurs surveillants de nuit accompagnent et encadrent les jeunes.

* **Des lieux de travail variés** : une salle informatique, une cuisine pédagogique, une salle de puériculture, un Centre de Documentation et d'Information permettent aux jeunes de se former dans des conditions professionnelles.

Au delà du scolaire : Chaque mercredi, de 15h40 à 17h30 des "ateliers" permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux domaines et de s'ouvrir au monde : Miniatures, Arts plastiques, Photo, Activités sportives, Ciné-club.....

Voyages d'Etude : les différents cycles de formation font évoluer l'ouverture des jeunes sur le monde extérieur : voyage à Marseille en 4^e, séjour d'intégration en 3^{ème}, Seconde SAPAT et voyage solidaire de 3 semaines en Inde pour la classe de Terminale Bac Pro SAPAT.

Les Jeunes se forment et s'ouvrent aux autres

Présentation de plats européens
des élèves de 3ème



Journée de cohésion
des élèves de Seconde SAPAT



Voyage Solidaire en Inde
des élèves de Terminale SAPAT



Visite d'une maison géante des élèves
de CAP Petite Enfance



Visite au Conseil départemental de la
drôme
par les élèves de BTS ESF



Versement de la Taxe d'Apprentissage

- La Taxe d'Apprentissage est une contribution obligatoire qui peut être un investissement recentré vers la formation, vers le territoire grâce au soutien d'acteurs locaux. Les entreprises doivent s'en acquitter avant le 28 février de chaque année civile, auprès d'un organisme collecteur agréé pour lequel elles ont l'entière liberté de choix.
- La Taxe d'Apprentissage constitue, pour la MFR, un apport nécessaire pour assurer la qualité pédagogique.
- En versant votre taxe, vous contribuez à qualifier des jeunes. Compétitifs sur le marché de l'emploi, performants et désireux de participer au développement économique, ces jeunes seront demain vos futurs collaborateurs.

Comment effectuer votre versement ?

- La MFR de Châteauneuf/Isère est habilitée à percevoir en direct la Taxe d'Apprentissage dans la catégorie « A » (N°UAI = 0261098C) et le Quota par l'intermédiaire du CFA Régional à Ecully (N° UAI = 0692436Y),
- L'organisme collecteur des MFR « OCTALIA » fera la répartition et reversera précisément selon vos souhaits en mentionnant « versement pour la MFR de Châteauneuf/Isère 100 % »,
- Afin de vous faciliter la démarche vous pouvez :

* en un seul clic effectuer votre déclaration en ligne sur le site www.mfr-chateauneuf.asso.fr rubrique taxe d'apprentissage.

* ou nous contacter au 04.75.71.88.00, pour vous adresser le bordereau.